

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00327
Numéro SIREN : 485 094 007
Nom ou dénomination : A B 2 R - AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX,
ROUTES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001172

AB2R - AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX, ROUTES

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac

43000 LE PUY EN VELAY

485 094 007 RCS LE PUY EN VELAY

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-sept avril,
A 9 heures,

La société MVH, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, ayant son siège social 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac - 43000 LE PUY EN VELAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 827 585 126 RCS LE PUY EN VELAY, représentée par son Gérant, Monsieur Julien MIGNE,

Associée unique de la société AB2R - AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX, ROUTES,

Étant précisé que la Société MAZARS ENTREPRENEURS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société MVH, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La Société MVH, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Le mandat de la Société MAZARS ENTREPRENEURS, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

*Pour la société MVH
Monsieur Julien MIGNE*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.